

REGLEMENT INTERIEUR  
DU CENTRE DE LOISIRS  
SANS HEBERGEMENT  
DU CANTON DE CANISY

« L'îlot pirates »

Année 2014

## I. Présentation de la structure

Le Centre de Loisirs de CANISY est un service géré par l'Association LELAN, sous la responsabilité de la Mairie.

Les partenaires du Centre sont principalement : la DDCS, le Conseil Général de la Manche, la MSA, la Mairie de CANISY et la Communauté de Communes de CANISY.

Ce Centre est agréé par le ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports. Ainsi, un numéro d'habilitation (d'agrément) est attribué pour chaque période d'ouverture.

## II. Fonctionnement

### a) Modalités

Le centre de loisirs fonctionne pendant les vacances d'été au mois de juillet, une semaine pendant les vacances de la Toussaint, de Noël, d'hiver et de Pâques et les mercredis en dehors des vacances scolaires.

Le centre est accessible à **tous les enfants du canton âgés de 3 à 12 ans.**

Le centre est ouvert le mercredi après midi en période scolaire :

12h15 à 13h15: repas (pour les enfants scolarisés à l'école de Canisy)

13h30 : accueil / temps libre

14h00 : activités par groupe d'âge

17h30 : fin des activités

17h30 à 18h30 : départ / temps libre

Les horaires d'ouverture des vacances scolaires sont les suivants :

8h30 à 9h00 : accueil / temps libre

9h00 : activités par groupe d'âge

12h00 à 13h00 : repas

13h00 à 14h00 : accueil / temps libre

14h00 : activités par groupe d'âge

18h00 : fin des activités

18h00 à 18h30 : départ / temps libre

18h30 : fermeture du centre de loisirs

Un service de garderie est proposé de 07h30 à 08h30 pendant les vacances au tarif de 1 euro.

↳ **Lorsqu'une sortie est prévue pour la journée, l'accueil ne sera pas possible en demi-journée.**

Inscription possible pendant les vacances à :

**La journée** : l'accueil a lieu de 8 heures 30 à 18 heures 30, les repas seront pris au Centre.

**La demi-journée (le matin)** : l'accueil a lieu de 8h30 à 12h00.

**La demi-journée (l'après midi)** : l'accueil a lieu de 13h30 à 18h30.

Par respect pour l'équipe d'animation, les parents doivent impérativement respecter les horaires ci-dessus.

Aucun départ pendant les horaires de fonctionnement du centre ne sera autorisé, sauf s'il est justifié pour une raison médicale (certificat à l'appui) et après signature d'une décharge.

**A leur arrivée au centre**, les enfants, notamment les plus jeunes, doivent être confiés à un membre de l'équipe d'animation.

**A la sortie du centre**, les enfants ne pourront être repris que par une personne clairement identifiée et autorisée par les parents ou le responsable légal des enfants. Une carte d'identité pourra être demandée.

Il sera demandé aux parents de signer une décharge de responsabilité (indispensable) si leur(s) enfant(s) est (sont) confié(s) à une tierce personne à la sortie du centre. Se procurer ce document à l'inscription.

Les parents donneront le nom des personnes autorisées à reprendre l'enfant le premier jour de présence.

Le centre de loisirs décline toute responsabilité en cas de problèmes survenus avant 8 heures 30 et après 18 heures 30.

## **b) Taux d'encadrement**

Le taux d'encadrement respecte la réglementation en vigueur et peut varier selon les activités proposées aux enfants.

La capacité d'accueil du centre au mois de juillet est de 64 enfants par semaine.

La capacité d'accueil du centre le mercredi ou petites vacances est de 30 enfants

Le taux d'encadrement est de :

- 1 adulte pour 8 enfants de moins de 6 ans,
- 1 adulte pour 12 enfants de plus de 6 ans.

L'encadrement sera adapté au nombre d'enfants accueillis

## **c) L'équipe d'animation :**

Elle comprend un directeur, éventuellement un(e) adjoint(e) des animateurs et des animatrices titulaires du BAFA, ainsi que des stagiaires BAFA.

## **III. Présentation de la structure**

### **1. Modalités d'inscription**

Seuls les enfants préalablement inscrits pourront être accueillis.

Les inscriptions se font à la mairie auprès de la secrétaire de Mairie de CANISY jusqu'à l'ouverture du centre aux horaires habituels d'ouverture au public et / ou directement auprès de la directrice du centre les mercredis après midi ou pendant la première semaine des vacances scolaire, en fonction des places disponibles.

↳ **Les titulaires de la « carte loisirs CAF » devront obligatoirement la présenter à l'inscription pour bénéficier du tarif carte loisirs.**

### **2. Dossier médical**

Lors de l'inscription, il sera remis aux parents :

- une fiche sanitaire de liaison sur laquelle devra figurer toutes les indications médicales, l'autorisation de soins d'urgence, et la fiche allergies (alimentaires et/ou de contact).

Ces fiches devront obligatoirement être retournées remplies au Directeur du Centre le premier jour de présence de l'enfant. Aucune admission ne sera possible sans ces fiches.

### 3. Maladie

Dans le cas où un enfant serait malade, le centre préviendra les parents qui devront venir chercher leur enfant dans l'heure suivant l'appel. Si le centre ne peut joindre les parents et que l'état de santé de l'enfant l'exige, le Directeur appellera le médecin ou le centre 15 pour savoir quelle conduite adopter. Pour les enfants asthmatiques, il est souhaitable que le traitement de fond soit présent dans son sac (ventoline). Pour les allergies alimentaires ou autres, bien détailler ce qui est source d'allergies pour que l'équipe puisse adapter sa conduite.

### 4. Dispense

Toute dispense (sport, vélo, piscine, etc.) devra être confirmée par un courrier à remettre au directeur du centre.

### 5. Hygiène

**Maladies contagieuses** : le centre de loisirs ne peut accueillir les enfants souffrant de maladies contagieuses. Toute maladie contagieuse, se déclarant chez un enfant ayant fréquenté le centre, doit être signalée dans les plus brefs délais.

**Accidents** : en cas d'urgence ou si un enfant présente des signes de maladies, le responsable de l'accueil fait appel au moyen de secours qu'il jugera le plus adapté (pompiers, Samu, médecin, ...)

**Poux, lentes** : la famille doit informer l'équipe d'animation en cas de problèmes de parasites sur l'enfant. Vous voudrez bien vérifier régulièrement la tête de votre enfant, surtout en période chaude.

### 6. Tarifications vacances

Toute inscription se fait le mercredi au centre pour la journée, la matinée ou à la semaine pendant les vacances (en fonction des places disponibles).

Journée : 14 euros (repas inclus)

½ journée : 7 euros (sans repas)

Repas : 4 euros

### 7. Tarification mercredi

½ journée : 7 euros (sans repas)

Repas : 4 euros

Un service de garderie est proposé de 07h30 à 08h30 pendant les vacances au tarif de 1 euro.

### **Divers rappels :**

- ☞ Seules les personnes autorisées par les parents, par écrit, pourront venir chercher un enfant,
- ☞ Tout objet présentant un danger pour les enfants (exemples sucettes, ...) ou pour les locaux (balles rebondissantes, etc.) sera confisqué et rendu aux parents le soir.
- ☞ Le centre de loisirs décline toutes responsabilités en cas de perte, de détérioration ou de vol d'objet de valeur (bijoux, consoles de jeux, ...)
- ☞ Lors des sorties organisées, les enfants porteront de préférence des vêtements adaptés, peu fragiles et des chaussures confortables.
- ☞ Nous souhaitons que les enfants aient un sac à leur nom avec casquette et crème solaire. De plus, il peut être utile qu'un change soit prévu pour les plus petits avec des vêtements marqués au nom de l'enfant.

**Nous comptons sur votre aimable collaboration pour la bonne marche du centre.**